

VOIX#12 PRINTEMPS 2018 SOLIDAIRES



L'EXPERTISE UNIVERSITAIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



07



DOSSIER Les coopératives : prendre part

ÉCONOMIE · DÉMOCRATIE
ALIMENTATION · ÉNERGIE

SOMMAIRE/VOSO#12



03

ÉDITO



Votez l'économie!

CLAIRE WILQUET



04

RÉFLEXION

Harry Potter & l'oppression
à travers les animaux fantastiques

LUCA D'AGOSTINO



07

DOSSIER

Les coopératives :
prendre part

Les coopératives : Pourquoi? Comment?

MANDY RENARDY

Les coopératives citoyennes d'énergie : le cas Ferréole

NICOLAS PIERRE

Des coopératives agricoles pour tous les goûts

PAULINE MARCHAND

Les coopératives agricoles au Cambodge

CHRISTOPHE GOOSENS



18

UNIVERSITÉ SOLIDAIRE



Pour une université hospitalière

LUCA PIDDIU



20

ÉTUDIANTS SOLIDAIRES



Une école pour Wemtenga

CAMIE DERAMAUX

ÉDITO/VOSO#12

Votez
l'économie !

Et si demain le droit de vote était supprimé ? Imaginez le tollé que cela produirait ! À vrai dire, même la pire dictature n'oserait supprimer ce droit et préférerait organiser des simulacres d'élection ou les truquer, plutôt que d'en affronter les conséquences. La question se pose alors : pourquoi ce que nous refusons en politique, nous l'acceptons en économie ? Pourquoi, alors que nous aspirons à une démocratie politique toujours plus grande, acceptons-nous que le pouvoir économique se concentre dans les mains de quelques-uns ? Car si, depuis le XIX^e siècle, différents mouvements sociaux ont permis une démocratisation politique grâce au suffrage universel, l'économie reste quant à elle aux mains de quelques détenteurs de capitaux, capables de prendre des décisions au détriment de l'intérêt général - mais n'ayant pas moins d'impact sur nos vies pour autant.

Une économie démocratique existe pourtant, elle est même expérimentée par des millions d'hommes et de femmes à travers le monde : l'économie coopérative. Cette économie est faite d'individus qui veulent répondre à des besoins communs par le biais d'une entreprise dont ils sont propriétaires et qu'ils gèrent de manière démocratique, selon le principe « une personne, une voix ». Ce qui signifie que, moyennant l'achat d'une part, il nous est possible, que ce soit en tant que travailleur ou usager, de faire valoir notre voix dans les activités économiques qui font notre quotidien. Il est possible de ne plus être simple consommateur et producteur dans un système sur lequel nous n'avons pas de prise, mais de devenir investisseur et d'ainsi exercer notre citoyenneté, y compris dans le secteur économique. ●

CLAIRE WILLIQUET, UNIVERSUD-LIÈGE

VOIX#12 PRINTEMPS
2018
SOLIDAIRES**UniverSud-Liège**

Traverse des Architectes 2
Bâtiment B3D
4000 Liège · Belgique
+32 4 366 55 43
universud@ulg.ac.be

Éditeur responsable
Valérie Wambersy

Coordinatrice du magazine
Claire Williquet

Conseil de rédaction : Rachel Brahy, Laurent Deutsch, Élodie Dessy, Jean-Jacques Grodent, Jérémy Hamers, Jean-Michel Lafleur, Marta Luceno, Bénédicte Macca-tory, Nassim Moula, Michel Moutschen, Pierre Ozer, Luca Piddiu, Gautier Pirotte, Philippe Vincent, Luc Courard, Valérie Wambersy.

DESIGN & MISE EN PAGE PEPUP © 2018

RÉFLEXION



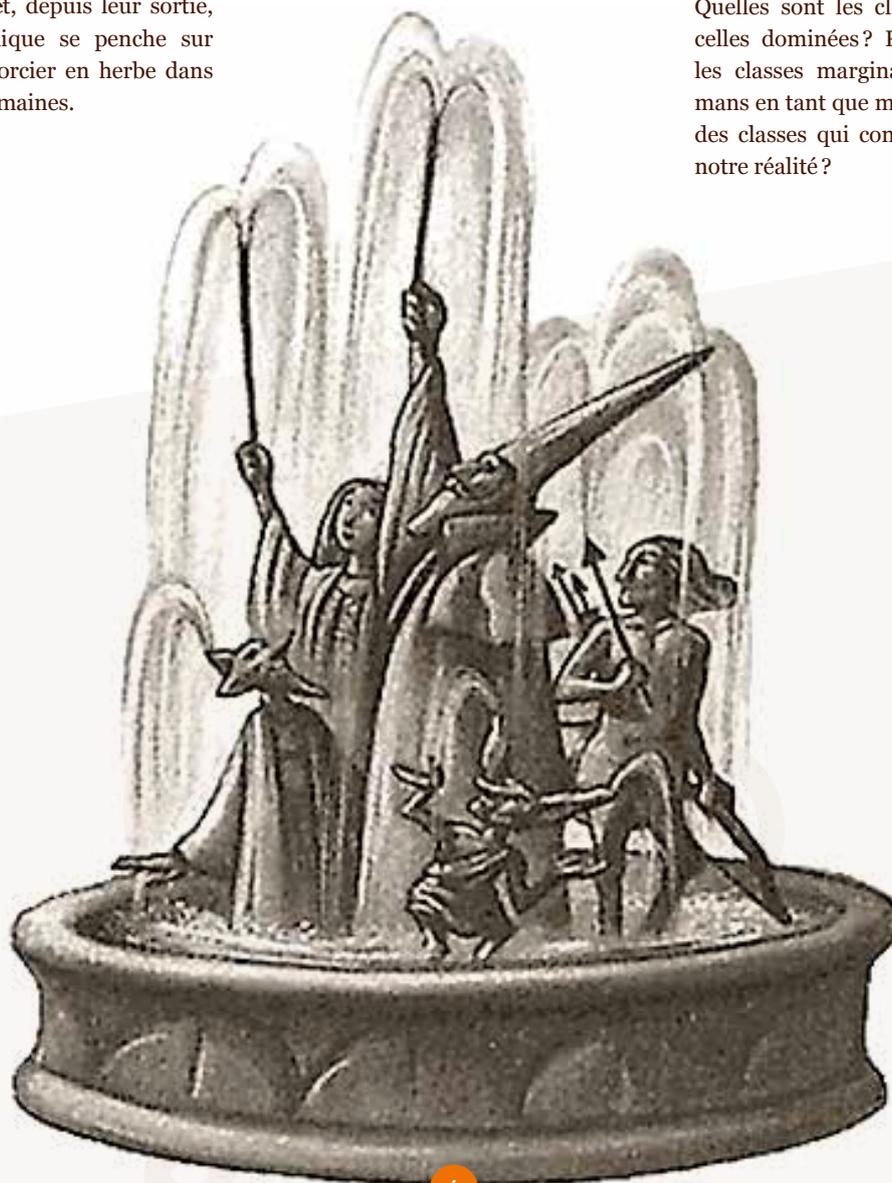
Harry Potter & l'oppression à travers les animaux fantastiques

UN ELFE, UN GOBELIN & UN CENTAURE ENTRENT DANS UN BAR

Les romans *Harry Potter* sont mondialement connus et appréciés par tous les publics pour de nombreuses raisons : la présence de magie, d'un monde fantastique qui défoule les passions et provoque une irrésistible envie de s'envoler dans l'imaginaire, l'ambiance sombre qui entoure les aventures épiques du jeune sorcier... Cependant, les célèbres textes de J.K. Rowling n'ont pas été qu'un phénomène médiatique et culturel. En effet, depuis leur sortie, le monde académique se penche sur les aventures du sorcier en herbe dans toutes sortes de domaines.

Des physiciens qui cherchent à créer une véritable cape d'invisibilité, jusqu'aux économistes qui analysent de nouveaux systèmes monétaires, en passant par les historiens qui étudient le déroulement de la seconde guerre mondiale en comparaison avec l'avènement de Lord Voldemort, le mage noir ennemi juré de *Harry Potter* : tous s'abreuvent de la littérature fantastique de J.K. Rowling pour mener à bien leurs recherches.

C'est ainsi qu'en sociologie, l'analyse littéraire du *monde fantastique de Harry Potter* permet une meilleure compréhension des structures globales des phénomènes d'oppression dans le monde. Comme le dit si bien Sirius Black, le parrain de *Harry* : « Si tu veux savoir ce que vaut un homme, regarde donc comment il traite ses inférieurs, pas ses égaux. » Comment J.K. Rowling a-t-elle construit la société magique dans ses romans ? Quelles sont les classes privilégiées et celles dominées ? Peut-on comprendre les classes marginalisées dans les romans en tant que métaphores de la lutte des classes qui continue d'exister dans notre réalité ?



Les animaux fantastiques hiérarchisés

Au centre de l'atrium du Ministère de la Magie trône une fontaine, subtilement dénommée « La Fontaine de la Fraternité Magique » afin de masquer son rôle hiérarchisant. Les sorciers qui se baladent au sein du ministère peuvent admirer un elfe de maison, un gobelin et un centaure, tous trois affichant un regard passionné envers le sorcier et la sorcière qui les surplombent. Présentés de manière hypocrite en tant qu'égaux aux êtres humains, ces trois animaux fantastiques - premièrement discriminés par leur appellation « animaux » malgré leur intelligence semblable à l'intelligence humaine - sont en réalité marginalisés, chacun d'une manière différente, par la société magique tout entière.

Prenons les elfes de maison : l'une de ces petites créatures magiques travaille au sein d'une chaumière au service de ses maîtres sorciers et *Harry* apprendra très vite, durant sa scolarité, à ne pas se morfondre de la servitude dont ces êtres souffrent, car eux-mêmes sont passionnés par leur travail. Le gobelin, au contraire, n'est pas assujéti aux êtres humains mais travaille pour eux à la gestion de la Banque de Gringotts, la banque des sorciers, écrasé par la méfiance et le dégoût marqué par ces derniers envers sa race. Le centaure, quant à lui, être hybride composé d'un torse humain et d'un corps de cheval, est tout bonnement exclu de la société magique et doit vivre reclus au sein de la Forêt Interdite, une forêt interdite d'accès aux êtres humains.

Ainsi, J.K. Rowling nous décrit un monde fortement hiérarchisé où la liberté ne tient pas une grande place au sein des groupes sociaux que forment les trois êtres fantastiques susmentionnés.

Oppression

Avant d'avancer dans l'analyse littéraire de *Harry Potter*, il est nécessaire de s'arrêter quelques instants sur la notion d'oppression. En effet, dans toute société, certains groupes sociaux en ont toujours dominé d'autres. Karl Marx appelle cela « la lutte des classes ». La sociologue américaine Ann Cudd développe une définition de la notion d'oppression qui attire l'attention lorsque l'on garde en tête le monde hiérarchisé de J.K. Rowling. Ann Cudd définit l'oppression en tant

que désordre social provenant d'une injustice indiscutable entre différents groupes sociaux. Un groupe social est un ensemble de personnes unies par des caractéristiques qui définissent leur appartenance au groupe en comparaison à d'autres groupes sociaux.

LE MONDE d'Harry Potter permet une meilleure compréhension des phénomènes d'oppression

Dans *Harry Potter* par exemple, les sorciers et les *Moldus* sont deux groupes sociaux distincts car les uns sont doués de pouvoirs magiques tandis que les autres n'en possèdent pas. Brièvement résumé, il ne peut y avoir d'oppression dans une société, selon Ann Cudd, que selon quatre conditions : lorsqu'un groupe social est privilégié par rapport à un autre grâce à sa position, lorsque le groupe social inférieur souffre d'une quelconque manière de sa position, lorsque cette souffrance est infligée à un groupe et non à des individus en particuliers, et lorsque la position d'infériorité découle d'une limitation dans les choix qu'ont les groupes sociaux pour se définir dans la société. Ainsi, les sorciers gagnent en puissance en infériorisant les autres êtres magiques : les elfes de maison voient leurs libertés réduites à tel point qu'ils ne peuvent même pas quitter leur travail et se trouver d'autres maîtres à servir ; les gobelins sont considérés comme dangereux à cause de leur culture ; et les centaures croient dur comme fer qu'ils ont eux-mêmes choisi leur exclusion de la société alors qu'elle leur a été infligée par les sorciers.

Notre monde à l'image du monde magique

La beauté des textes de J.K. Rowling et la fascination qu'ils suscitent proviennent probablement des nombreux parallèles que l'on peut tracer entre son univers imaginaire et notre réalité sociale. De fait, chacun des êtres fantastiques cités dans cet article peuvent illustrer métaphoriquement une condition spécifique vécue, voire subie, par un peuple quelque part dans le monde, qu'il ait subi cette condition dans le passé ou qu'il continue à la subir.

Chacun des lecteurs s'étant plongé dans l'univers de *Harry Potter* aura reconnu à travers l'image de l'elfe de maison assujéti à un maître la condition même de l'esclavage, qui n'a malheureusement toujours pas été éradiqué de notre monde. Même son apparence trahit la servitude de l'elfe, forcé à se balader dans un simple chiffon crasseux à l'image des esclaves américains des siècles passés qui travaillaient dans les champs au service de leurs propriétaires. De plus, résignés et convaincus jusqu'au bout que leur servitude est la plus belle chose qui puissent leur arriver, les elfes de maison illustrent à la perfection les serfs au Moyen-Âge. Certains pourront aller jusqu'à comparer leur situation à celle des classes prolétaires du XIX^e siècle, assujétiées par des patrons et leur course à l'enrichissement. Le groupe le plus facilement identifiable reste celui des gobelins, en ce que leur apparence est décrite dans les romans de manière similaire à celle de la communauté juive, avec tous les stéréotypes qui abondent dans la littérature lorsqu'un auteur désire développer le sujet du racisme culturel. Le sociologue Robert Young, qui a travaillé sur la colonisation des peuples, définit le racisme et la culture comme intrinsèquement liés : il n'existe pas l'un sans l'autre. Autrement dit, le racisme découle de la différence de cultures entre les groupes sociaux, ou encore : la culture est toujours construite racialement, en fonction de ses différences avec les autres groupes sociaux. Lorsqu'un groupe social diffère nettement d'un autre par sa culture, celle-ci est automatiquement considérée comme dangereuse et représente une menace pour les autres, en témoignent les nombreux conflits qui inondent l'actualité à la suite d'un retour vers des communautarismes tristement assumés : qu'ils soient indépendantistes ou unionistes, extrémistes religieux..., les conflits sociaux découlent toujours de la peur de voir son confort bouleversé par le mélange de cultures. À travers ses romans fantastiques, J.K. Rowling remet ainsi au goût du jour le difficile sujet du dégoût et de la haine, qui n'a eu de cesse, à toute époque de l'histoire de l'humanité, d'accabler les communautés différentes des groupes dominants, sous l'absurde prétexte que leurs cultures seraient dangereuses pour l'ordre établi - qu'elles soient juives, arabes, chrétiennes ou même indigènes.

Enfin, les centaures illustrent avec brio la ségrégation dont ont souffert les communautés indigènes lors de la colonisation du continent Américain, ou tout autre peuple destitué de ses droits et libertés et exclus à cause de ses différences physiques ou culturelles. La polémique qui a secoué la société française autour de la situation géographique des Roms, ou celle, plus contemporaine, de l'ignoble traitement infligé aux réfugiés dans la tristement célèbre « jungle de Calais », sont de parfaits exemples du sujet illustré par les centaures dans les romans fantastiques de Rowling.

À quand l'émancipation ?

Doit-on en conclure que J.K. Rowling nous présente nos sociétés de manière pessimiste, comme si même la fiction ne pouvait se défaire des inégalités ? Indéniablement, l'auteure est imprégnée du passé colonial de son pays, le Royaume-Uni. Tout au plus arrive-t-elle à représenter dans ses romans le monde aussi confus et chaotique qu'il soit. Cependant, cette manière de mélanger des problématiques de notre époque comme du passé, d'ici ou d'ailleurs, empêche le lecteur d'en tirer des positions politiques claires. Cela permet toutefois à n'importe quel lecteur, où qu'il soit, de réfléchir à la question de l'oppression qui entoure ou structure la société dans laquelle il vit, dans l'espoir que ses réflexions l'amènent à développer une conscience du problème et le dirigent sur la route de l'émancipation.

Ceci dit, le chemin vers l'émancipation de tous les groupes sociaux opprimés est long. Comment éradiquer l'oppression quand il s'agit d'un phénomène social et difficilement évitable dans sa construction de la société ? La première étape est sans aucun doute la reconnaissance qu'un tel phénomène social et douloureux existe. La littérature en est l'un des moyens, et probablement l'un des meilleurs car il met en mouvement au sein de la pensée du lecteur toutes ses préconceptions et les fait s'entrechoquer avec de nouveaux apprentissages, de nouvelles manières de voir le monde et de le comprendre. Lire, c'est accepter de se détruire pour mieux se reconstruire. En d'autres termes, la culture et la connaissance sont sans nul doute les meilleures armes de construction massive d'un monde nouveau.

Ainsi, et plus globalement, l'on recommandera au système scolaire d'axer l'éducation de nos enfants et de nos ados sur le développement de leur culture générale, afin de leur faire ouvrir les yeux sur les différentes manières d'interpréter le monde. Cette éducation peut aussi s'appliquer à tous les citoyens, au moyen de campagnes politiques par exemple, afin que chacun soit doté de tous les outils utiles pour améliorer l'organisation de nos sociétés humaines et les rendre plus bienveillantes. Groupes de parole, analyses textuelles, mises en situation, jeux de rôle, voyages culturels... :

toutes les méthodes sont bonnes pour permettre à tous de se forger un esprit critique redoutable, capable d'enrayer le désir naturel de l'être humain à opprimer son prochain. La Fédération Wallonie-Bruxelles travaille en ce sens depuis 2003, au moyen de soutien aux associations « d'éducation permanente » qui travaillent avec des publics socio-culturellement défavorisés dans le but de développer une connaissance critique des réalités de la société. Le site www.educationpermanente.cfwb.be annonce qu'actuellement « quelques 280 ASBL sont reconnues dans le cadre du décret de 2003 ».

Ainsi, à travers ce genre de mesures, il s'agit de faire naître dans nos sociétés le désir politique de combattre les inégalités, de mettre en place des stratégies internationales de soutien aux groupes sociaux opprimés, dans des cadres fixés par l'ONU par exemple, et surtout, sur le plan individuel, de toujours considérer l'autre en tant qu'égal.

Car finalement, comme le dit si bien J.K. Rowling : « Nous n'avons pas besoin de magie pour changer le monde. Nous avons déjà ce pouvoir à l'intérieur de chacun de nous puisque nous avons la capacité d'imaginer le meilleur. » ●

LUCA D'AGOSTINO



DOSSIER



08 |

Les coopératives :
Pourquoi ? Comment ?

MANDY RENARDY



11 |

Les coopératives citoyennes d'énergie :
le cas Ferréole

NICOLAS PIERRE



13 |

Des coopératives agricoles
pour tous les goûts

PAULINE MARCHAND



15 |

Les coopératives agricoles au Cambodge

CHRISTOPHE GOOSENS



07 |

DOSSIER
Les coopératives :
prendre part

ÉCONOMIE · DÉMOCRATIE
ALIMENTATION · ÉNERGIE

DOSSIER

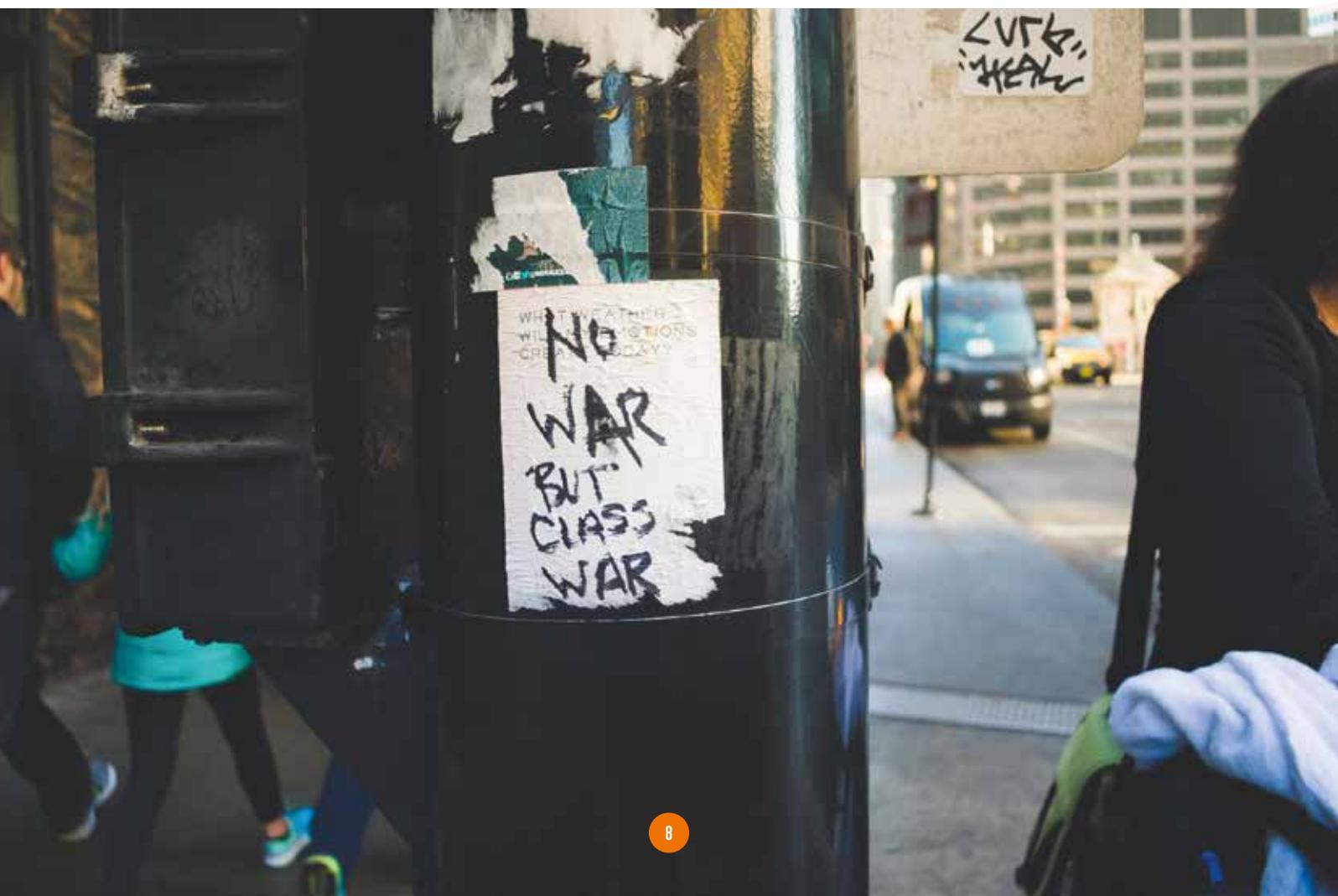


Les coopératives : Pourquoi ? Comment ?

L'information ne vous a probablement pas échappé : la répartition de la richesse mondiale actuelle est extrêmement déséquilibrée. Concrètement, selon le dernier rapport de l'ONG Oxfam, 50% de la population mondiale n'a absolument pas bénéficié de la croissance économique durant l'année 2017, alors qu'1% des personnes les plus fortunées en bénéficiaient à hauteur de 82%.

Dès lors, que peut-on faire de cette information ? Les inégalités sont aujourd'hui colossales ; aussi, y faire face représente un challenge substantiel pour la société. Les plus défaitistes nous diront que quoi que l'on fasse, cela n'y changera rien. D'autres nous sembleront peut-être indifférents. Bon nombre de citoyens considèrent toutefois que cette réalité est intolérable, et souhaitent y apporter une réponse adéquate et durable. Que pouvons-nous faire concrètement pour mieux répartir les ri-

chesses, et pour pouvoir répondre aux besoins de tout un chacun ? Depuis plus de 200 ans, c'est notamment dans le terrain fertile de l'économie coopérative que des milliers de personnes ont trouvé des réponses. En effet, l'économie est aujourd'hui de plus en plus concentrée dans les mains de quelques actionnaires qui détiennent le capital des entreprises, ce qui leur donne un pouvoir de décision. Décisions qu'ils prennent souvent dans une optique de maximisation de leur profit, et non d'intérêt général, y compris l'intérêt des travailleurs et des consommateurs. Cela leur permet de concentrer de plus en plus de richesses, creusant les inégalités. A contrario, une entreprise gérée par les travailleurs et/ou les usagers sur la base de leurs besoins communs, comme c'est le cas des coopératives, sera a priori moins susceptible de créer ce type d'inégalités. Qu'en est-il exactement de cette forme d'économie ? D'où vient-elle ? Sur quel principe se fonde-t-elle ?



Un peu d'histoire

Si l'on retrouve des formes de coopératives depuis l'antiquité, les coopératives modernes prennent leurs racines dans les coopératives ouvrières de la révolution industrielle. En effet, les percées technologiques d'alors vont profondément transformer notre société. Le besoin de main d'œuvre dans les campagnes diminue, et la population rurale cherche du travail en ville. Cet abondant réservoir de main d'œuvre disponible pour les entreprises urbaines leur permet de payer les travailleurs un salaire de misère. La nouvelle classe prolétaire vit dans des conditions de pauvreté extrêmement difficiles, qui les poussent à s'organiser.

« Pionniers équitables de Rochdale » est l'initiative généralement reconnue comme la première forme de coopérative véritablement organisée, qui a abouti à une institution durable. C'est dans une petite ville voisine de Manchester qu'un groupe de salariés tisserands créèrent en 1844 une coopérative de denrées alimentaires, dont la charte (« un homme, une voix », répartition des bénéfices au prorata des achats...) reste la base des principes coopératifs actuels. Cette coopérative se diversifia rapidement en ouvrant ses propres filatures ainsi qu'une caisse d'épargne et de secours.

Sur le terrain des idées, le début du XIX^e voit émerger le courant dit « utopiste », qui revendique un système plus juste et égalitaire. Le XIX^e est également le siècle de Karl Marx, qui diffuse ses idées révolutionnaires. Il soutient notamment qu'un système où la bourgeoisie s'enrichit en exploitant une classe prolétaire indigente est à renverser, au profit d'un système socialiste et communiste. C'est également l'époque où l'on revendique un système politique plus démocratique. Ces différents courants de pensée ont participé à faire émerger et grandir l'économie coopérative.

Les coopératives aujourd'hui

Aujourd'hui, *si le système politique s'est démocratisé, il n'en va pas de même pour le système économique*, pour lequel le pouvoir reste en grande partie entre les mains des détenteurs de capitaux, ce qui contribue à maintenir les inégalités. En contrepoint, le système coopératif a grandi, évolué et s'est diversifié pour s'adapter aux besoins d'aujourd'hui, créant ce faisant une alternative au système capitaliste et ouvrant la voie à une démocratisation de l'économie.

Ainsi on retrouve des coopératives dans tous les secteurs de l'économie : coopératives de construction, agricoles, bancaires, d'assurances, de santé... Les coopératives sont omniprésentes dans le monde. On en retrouve de toutes tailles et variétés. Elles ont toutes en commun de rassembler des personnes qui veulent répondre à des besoins communs, par le biais d'une entreprise dont elles sont propriétaires et qu'elles gèrent de manière démocratique. Ces personnes peuvent être les travailleurs, les usagers ou encore les consommateurs de l'entreprise. Selon le *SPF économie, PME, classes moyennes & Énergie*, les sociétés coopératives sont par nature les promotrices d'un entreprenariat socialement responsable.

Elles sont encore l'expression de valeurs partagées et se fondent sur la solidarité. Dans une société coopérative, les associés, qui se satisfont d'un dividende limité, poursuivent un objectif commun plus large que la seule recherche de profit et s'impliquent personnellement dans la société. Quelle que soit l'importance de leur investissement financier, tous les associés disposent d'une voix réelle dans la politique de l'entreprise.

C'est principalement cette absence de recherche de profit et le fonctionnement démocratique qui distinguent une coopérative d'une entreprise classique. Alors que l'objectif d'une entreprise capitaliste est de maximiser le profit, le salaire reversé aux travailleurs ne correspond d'ailleurs aucunement à la valeur ajoutée de leur travail, les dividendes dans

une société coopérative sont limités à 6%. En ce qui concerne le pouvoir de décision, il n'est pas réparti selon les actions de chaque membre comme dans une entreprise classique, où le plus gros investisseur est celui qui a le plus de poids dans les décisions, mais selon le système « une personne, une voix », donnant à chacun un poids égal.

De nouveaux enjeux

Si les inégalités sont toujours bien présentes, de nouveaux enjeux voient également le jour, créant de nouveaux défis pour le secteur de l'économie coopérative. C'est par exemple le cas des questions liées à l'environnement, défi majeur de notre époque, et qui nous concerne tous. Face à l'urgence de la question, des coopératives se mettent en place, en vue de permettre aux citoyens d'avoir recours à des circuits courts, à de l'alimentation biologique, à une énergie plus propre... Nous en découvrirons deux exemples dans ce numéro : Ferréole, qui est une coopérative de production d'énergie, et Agricover, coopérative agricole. On ne pense plus uniquement en termes de consommation de biens, mais en termes de développement durable, ce qui suscite de nouvelles actions collectives.

Pour conclure, notons que les coopératives ont ce mérite infini de questionner le système dans lequel elles évoluent. Les membres qui y prennent part proposent une forme d'économie différente, qui a pour objectif l'intérêt général. En cela, les coopératives permettent d'insuffler à la fois de la dynamique et du sens dans les actions posées par les membres ainsi qu'au sein de la communauté. Elles sont, au travers de cela, porteuses de transformation sociale.

Il serait toutefois piégeant de penser que coopérer coule de source, et il apparaît primordial d'en avoir conscience, si l'on souhaite que le mouvement coopératif puisse prospérer dans une époque qui pousse à l'individualisme. En ce sens, je souhaiterais conclure en citant J. Defourny (2017) « *La coopération ne se conceptualise pas seulement ; elle se construit et s'apprend. C'est aussi une condition de sa mise en œuvre et de sa diffusion.* » ●

MANDY RENARDY

SI LE SYSTÈME
politique s'est démocratisé,
il n'en va pas de même
pour le système économique



LES 7 PRINCIPES DES COOPÉRATIVES

Les coopératives sont régies par 7 principes formulés en 1995 par l'Alliance coopérative internationale (ACI). L'ACI a été créée par les coopératives du monde entier, afin de mieux coopérer entre elles et de rendre leurs services plus pertinents.

1 ADHÉSION VOLONTAIRE & OUVERTE À TOUS. Quel que soit le sexe, l'âge, la nationalité... chacun doit pouvoir, s'il le souhaite, s'investir dans la coopérative.

2 POUVOIR DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES. Comme dit précédemment, un membre = une voix.

3 PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES. Chacun contribue au capital de la coopérative. Le surplus généré sert à la développer davantage, à faire des ristournes aux membres, à soutenir d'autres activités...

4 AUTONOMIE & INDÉPENDANCE. Ce sont les membres qui gèrent la coopérative. Par exemple, en ce qui concerne la mise en œuvre d'une récolte de fond, ou si les membres souhaitent passer des accords avec d'autres organisations.

5 ÉDUCATION, FORMATION & INFORMATION. On permet aux membres de suivre les formations nécessaires pour qu'ils puissent contribuer aux mieux au fonctionnement de la coopérative. En outre, les coopératives mettent en place des actions d'éducation permanente.

6 COOPÉRATION ENTRE LES COOPÉRATIVES. C'est l'objectif que remplit l'ACI. Cela permet de renforcer le mouvement coopératif, en se référant à un système de valeurs commun.

7 ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ.

LA COOPÉRATIVE À FINALITÉ SOCIALE « VIN DE LIÈGE »

La coopérative à finalité sociale « VIN DE LIÈGE », créée en 2010, en est un bon exemple. Les coopérateurs qui prennent part à ladite coopérative souhaitent, au travers de leurs actions, véhiculer des valeurs humaines et environnementales. Outre la production d'un vin de qualité, les coopérateurs organisent notamment des activités de promotion de l'économie sociale, mais également du recours à des méthodes de développement durable pour la production du vin, en choisissant une agriculture respectueuse de l'environnement. En outre, la coopérative fait preuve de son soutien pour différents projets d'échanges de tout type, que ce soit économique, culturel ou environnemental, d'éducation permanente...

Bibliographie

- DEFOURNY JACQUES & NYSENS MARTHE, 2017
ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE
socioéconomie du 3^{ème} secteur, DEBOECK supérieur, Louvain-La-Neuve
- DEFOURNY JACQUES, 2017
LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE & DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES
EN QUESTION, BRUXELLES, N° 123 (OCT / NOV / DÉC 2017), PP. 26-34
- SAW-B ASBL, 2011
COOPÉRATIVES : UN MODÈLE TOUT TERRIEN,
LES DOSSIERS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
Monceau-sur-Sambre

DOSSIER



Les coopératives citoyennes d'énergie : le cas Ferréole

En 2016, sur les 79,8 TWh (Térawatt-heure) produit par la Belgique, la majorité provenait de l'énergie nucléaire (51,7%) et des énergies fossiles (29%). La part du renouvelable dans la production d'électricité n'était que de 19,3% (1). Ainsi, tout semble se passer comme si le nucléaire était une énergie sûre et que le dérèglement climatique n'avait pas lieu. En Belgique, il n'est un secret pour personne que le parc nucléaire vieillit plutôt mal. À Doel 3 et Tihange 2, la détection de milliers de fissures dans les cuves a entraîné la mise à l'arrêt des réacteurs pendant près de deux ans (2). Leur redémarrage a ensuite provoqué l'indignation et l'inquiétude de nos voisins Allemands et Néerlandais. Certains hauts responsables politiques allemands avaient même qualifié de « rafistolage » la gestion des réacteurs par Electrabel quand d'autres décrivaient des réacteurs « tombant en ruine » ou encore considéraient que le gouvernement belge jouait « à la roulette russe » (2). De plus, une récente enquête a mis en lumière les faiblesses de la sécurité nucléaire face aux attaques terroristes : une fois encore, la Belgique s'est illustrée comme étant l'un des plus mauvais élèves (3).

Face à ce constat alarmant, les autorités publiques semblent en dessous des défis à relever. En 2015, la Belgique se présente à la COP21 sans accord climatique (4), les différents ministres en charge de l'environnement n'arrivant pas à s'entendre sur le texte. Plus récemment, le pacte énergétique a donné lieu à un véritable « sketch » : le 11 décembre 2017, les quatre ministres chargés de l'environnement annoncent cette fois un accord sur le pacte énergétique ; le 12 décembre 2017, la N-VA annonce son refus de signer le texte alors même que ce parti est au gouvernement, tant au niveau fédéral que flamand.

Nous pourrions énumérer longuement les turpitudes de la politique belge en matière d'énergie, nous pourrions continuer à dresser ce constat accablant, bref, nous pourrions passer notre temps à dénoncer ce qui nous indignent. Mais pendant ce temps, certains s'organisent, agissent et obtiennent des résultats. En Wallonie, il existe pas moins de 13 coopératives citoyennes investissant dans les énergies renouvelables et permettant actuellement de couvrir la consommation de 8 500 ménages (5). Ces coopératives sont regroupées dans une fédération appelée REScoop Wallonie (5), elle-même faisant partie d'une fédération européenne de coopératives regroupant 250 coopératives : REScoop.eu (6).

Cet essor a été permis par la libéralisation du marché de l'énergie voulue par l'Union européenne. Celle-ci n'a pas laissé que de bons souvenirs : 1) hausse des prix de l'électricité alors que la mise en concurrence était supposée les baisser ; 2) complexification de la facture d'électricité, illisible pour la plupart des clients à cause de la multiplication des intermédiaires - producteurs, transporteurs, distributeurs et fournisseurs. Malgré ces inconvénients majeurs, certaines personnes ont su profiter de l'occasion pour fonder des coopératives de production d'énergie et, plus récemment, un fournisseur d'énergie 100% renouvelable et citoyen : COCITER (Comptoir Citoyen des Énergies) (7).

L'exemple de Ferréole

Il n'est pas nécessaire d'être une grande entreprise privée ou d'État pour produire de l'électricité. Certains précurseurs ont tenté l'aventure ; il leur a fallu une bonne dose de motivation et de ténacité. Nous retracerons ici l'exemple de Ferréole, une coopérative citoyenne d'énergie créée à Ferrières (8). Il faut tout d'abord distinguer les « coopératives citoyennes » des « coopératives industrielles ». Sur ce point, le président de Ferréole, Jean-François Cornet, nous éclaire : « Une coopérative citoyenne doit être née d'une initiative citoyenne et le pouvoir de décision réel doit être dans les mains des coopérateurs ». Ce critère permet déjà de faire facilement le tri. De manière concrète, les coopératives citoyennes se distinguent des coopératives industrielles par une démocratie interne importante (« un coopérateur, une voix »), pas d'actionnaire prépondérant, un conseil d'administration accessible à tout le monde, une grande transparence, des dividendes limités à 6%... Grâce à l'ensemble de ces dispositions statutaires, Ferréole est agréée par le CNC (Conseil National de la Coopération). La coopérative a par ailleurs signé la Charte « énergie citoyenne » de l'Alliance coopérative internationale (9).

Ceci étant dit, Jean François Cornet nous raconte l'histoire de Ferréole. Cette coopérative citoyenne est née en 2011 à la suite d'une « réunion d'information préalable » - ou RIP pour les habitués - menée dans le cadre d'un projet éolien se situant dans la commune de Ferrières. L'idée initiale était d'obtenir du promoteur qu'une des quatre éoliennes prévues soit propriété des habitants - qu'elle soit gérée par et pour les habitants.

EN BELGIQUE
les deniers sont là
pour la transition énergétique :
en 2016, l'épargne atteignait
265 milliards d'euros

La région Wallonne n'ayant pas octroyé le permis, le projet fut abandonné. Mais le groupe de citoyens était là; il s'est peu à peu organisé et le 7 décembre 2012, la coopérative Ferréole est née. Dès l'origine, le double objectif poursuivi était de promouvoir la production d'énergie renouvelable en Wallonie et de proposer un mode de production et de fourniture d'énergie géré par les citoyens, dans le souci du bien commun.

À l'heure actuelle, Ferréole compte 301 coopérateurs. Ils sont co-propriétaires (12%) avec deux autres coopératives d'éolienne citoyenne à Arlon, et se sont portés tiers investisseurs pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur une ferme bio. Avec d'autres coopératives, Ferréole a également répondu à un appel à projet de la SOFICO (Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures) pour installer des éoliennes sur certaines aires d'autoroute. L'association de coopératives a obtenu la concession pour deux aires. Les coopératives doivent maintenant financer la partie appelée « développement » (faisabilité du projet, étude d'incidences, demande de permis...) qui coûte en moyenne entre 100 000 et 200 000 euros (10). Ceci constitue un investissement à risque car si la Région refuse le permis, alors cet argent sera perdu. Ceci dit, étant donné que cet appel à projet a été lancé par la Région Wallonne via la SOFICO, les coopérateurs espèrent bien l'obtention du permis. Cependant, la route est longue et difficile pour les projets éoliens en Wallonie, ce ne sont pas les coopérateurs de Ferréole qui diront le contraire : Ferréole a déjà suivi trois projets éoliens refusés par la Région Wallonne, et un autre projet est en attente depuis 2015.

Des partenaires publics pas toujours à la hauteur

Malgré une volonté d'indépendance, les coopératives citoyennes restent soumises au bon vouloir des décideurs politiques. À ce sujet, le gouvernement wallon a montré une certaine incapacité à donner un cap clair à l'éolien en Wallonie. Cela s'est traduit par une baisse du nombre d'éoliennes installées par an entre 2010 et 2015 (11), ne permettant pas d'atteindre les objectifs wallons en matière d'éolien (2437 GWh d'ici 2020) (12). Cela avait pourtant bien commencé : en 2013 le Gouvernement wallon avait lancé un Cadre de référence éolien ambitieux. Malheureusement, mystère politique oblige, celui-ci n'a pas été soumis au vote du parlement dans les temps de la législature et n'a donc pas pu être traduit en décret. Par la suite, les gouvernements ont changé et le projet a été enterré. Le Cadre actuel reste un « canard boiteux » : il constitue certes une référence pour les projets éoliens mais il n'est pas contraignant. C'est ce vide juridique qui permet aux organisations d'opposants de déposer des recours quasi systématiques au Conseil d'État, retardant ainsi le développement de l'éolien wallon (11). La situation crée une incertitude et une insécurité dans ce type d'investissement énergétique - cela n'est d'ailleurs pas sans rappeler le cadre mouvant du photovoltaïque en Belgique. Malgré ces nombreuses difficultés et en accord avec le Cadre de référence éolien actuel, les coopératives de la fédération REScoop Wallonie demandent aux promoteurs de projets éoliens de réserver 24,9% du parc éolien aux coopératives citoyennes. Même insuffisant, ce texte constitue clairement une aide pour celles-ci, comme en témoigne Jean-François Cornet.

Au vu des risques connus du nucléaire et de la pollution engendrée par les ressources fossiles, il est urgent que les politiques aillent au-delà des demi-solutions et qu'ils soutiennent les initiatives citoyennes. Les indicateurs sont au vert pour le renouvelable. Une étude réalisée par des chercheurs de Stanford montre que la Belgique ainsi que 138 autres pays peuvent passer à 100% d'énergie renouvelable d'ici 2050 (13). Le modèle proposé induirait la création nette de 24,3 millions d'emplois à travers le monde (13). *En Belgique, les deniers sont là pour la transition énergétique : en 2016, l'épargne atteignait 265 milliards d'euros* malgré des taux d'intérêt en dessous de l'inflation (14). Chaque épargnant pourrait mobiliser une partie de ses économies pour investir dans les coopératives citoyennes, et par là devenir acteur de la transition énergétique. Les citoyens qui le peuvent ont donc un grand pouvoir, celui de changer les choses en transformant leur porte-monnaie en acte politique. Attendra-t-on un accident nucléaire ou la récolte des avocats en Wallonie? Les coopératives citoyennes sont prêtes, elles n'attendent qu'un coup de pouce des politiques et des citoyens pour déployer leurs ailes. ●

NICOLAS PIERRE



Références

- 1) www.febeg.be/fr/statistiques-electricite
- 2) http://www.liberation.fr/planete/2016/02/02/pourquoi-le-parc-nucleaire-belge-provoque-t-il-des-inquietudes_1430440
- 3) www.arte.tv/fr/videos/067856-000-A/securete-nucleaire-le-grand-mensonge/
- 4) www.lalibre.be/actu/planete/la-belgique-debarque-a-la-cop-21-sans-accord-climatique-565c01b135709322e70a529e
- 5) www.rescoop-wallonie.be/
- 6) www.rescoop.eu/
- 7) www.cociter.be/
- 8) www.ferreole.be/
- 9) www.zonnewindt.be/Rescoop/images/Documents_FR/Charte_REScoopBE_FR.pdf
- 10) www.uvcw.be/impressions/toPdf.cfm?urlToPdf=/articles/0,0,0,0,3446.htm
- 11) www.renouvelle.be/fr/actualite-belgique/mais-sur-quoi-butte-leolien-wallon
- 12) www.rtbef.be/info/belgique/detail_l-eolien-wallon-loin-du-rythme-de-croissance-poursuivi?id=9506697
- 13) www.rewallonia.be/wp-content/uploads/2017/09/CountriesWWS.pdf
- 14) www.rtbef.be/info/economie/detail_plus-de-265-milliards-d-euros-places-sur-les-comptes-d-epargne?id=9396460

DOSSIER



ÉDITO

Des coopératives agricoles pour tous les goûts

Les coopératives agricoles sont souvent considérées comme des acteurs indispensables de la transition alimentaire, sociale, économique et écologique. Pourtant, les modèles de coopératives sont très variés : ce ne sont pas que des petites structures citoyennes, à finalité sociale ou environnementale. Néanmoins, les coopératives engagées dans la transition sont nombreuses et permettent de penser des solutions pour les paysan-ne-s de nos régions.

Sous l'impulsion d'associations professionnelles d'agriculteur-trice-s, les premières coopératives agricoles belges ont vu le jour pendant la seconde moitié du 20e siècle, généralement sous la forme de laiteries, d'abattoirs ou de criées. Elles avaient pour fonction principale de transformer, distribuer et commercialiser les produits livrés par les agriculteur-trice-s, qui recevaient ensuite une ristourne proportionnelle à leur apport dans la coopérative. Aujourd'hui, une coopérative agricole est « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement »^{#01}, agissant dans le domaine agricole. Cette définition est très large et permet donc la coexistence de différents modèles.

Des modèles très variés

De façon schématique, il y a trois types de coopératives actives dans le secteur agricole et alimentaire : les coopératives de production et de transformation, les coopératives de distribution et les coopératives de consommateur-trice-s. Néanmoins, la distinction entre ces trois groupes n'est pas toujours évidente et beaucoup de coopératives occupent simultanément plusieurs de ces fonctions. De plus, les finalités des coopératives peuvent être très diversifiées. Par exemple, en 2011, la plus grosse coopérative agricole belge était le groupe laitier Milcobel^{#02}, dont le lait sert, entre autres, à produire les fromages *Brugge*, les produits *Inza* ou les boissons *Yogho! Yogho!*. La coopérative traite près d'un milliard et demi de litres de lait par an, compte plus de 2 500 membres et a généré 991 millions d'euros de chiffre d'affaire en 2016^{#03}. Nous sommes donc là face à un modèle de coopérative relativement éloigné de l'image qu'on peut se faire des modèles de coopératives citoyennes.

#01 COOPBURO
#02 [HTTP://CDN.NIMBU.IO/S/HC/JWSXQ/CHANNELENTRIES/KGYNYJO/FILES/100-COOPERATIVESBELGIQUE.PDF](http://cdn.nimbu.io/s/hc/jwsxq/channelentries/kgynyjo/files/top100-cooperativesbelgique.pdf)
#03 WWW.MILCOBEL.BE

RÉFLEXION

LES COOPÉRATIVES : PRENDRE PART



UNIVERSITÉ SOLIDAIRE

ÉTUDIANTS SOLIDAIRES

Un système de distribution juste & solidaire

Les coopératives peuvent représenter des alternatives justes et solidaires aux systèmes de distribution des grandes surfaces ou des *hard discounts*^{#04}: citons, par exemple, Agricovert, coopérative agricole écologique basée à Gembloux. Composée de 34 producteur-trice-s et de plus de 700 *consom'acteur-trice-s*, elle propose des produits locaux et biologiques dans ses comptoirs et sous la forme de paniers vendus sur internet. Selon Ho Chul Chantraine, administrateur délégué de la coopérative, Agricovert repose sur quatre piliers: la valorisation des produits locaux et biologiques, l'accompagnement continu des producteur-trice-s, la sensibilisation des consommateur-trice-s et l'insertion socio-professionnelle par la création d'emplois stables pour des personnes peu qualifiées.

Ho Chul Chantraine estime qu'il est primordial de contrebalancer la récupération « du bio » par *les grandes surfaces*. Celles-ci *perçoivent une marge financière très importante qui devrait normalement servir à rémunérer les producteur-trice-s*. Ainsi, la coopérative a pour objectif d'assurer un prix juste à la fois pour les agriculteur-trice-s et pour les *consom'acteur-trice-s*^{#05}. Il ajoute qu'il est également important de différencier le « bio » de « *la bio* ». Cette dernière fait davantage référence à une philosophie globale qu'à un cahier des charges d'agriculture sans pesticide.

En décembre 2016, la Wallonie comptait 1492 fermes certifiées « biologiques », ce qui représentait 12% des fermes wallonnes et 9,7% des terres cultivées. En Belgique, la consommation de produits bios n'a fait qu'augmenter depuis 2008, si bien qu'en 2012, les produits bios représentaient 3,2% du marché alimentaire. Mais où sont vendus ces produits? Le principal canal de distribution du bio reste les grandes surfaces, mais la tendance est à la baisse: en 2008, 56% des produits bios étaient achetés dans des supermarchés, contre 48% en 2016. Viennent ensuite les magasins bios (22%), les *hard discounts* (1% en 2008 contre 10% en 2016) ou l'achat direct à la ferme ou sur le marché (3% chacun)^{#06}. Les grandes surfaces sont donc les distributeurs principaux de produits bios alors que le niveau de concentration des entreprises dans le milieu agroalimentaire ne permet pas des rapports de force équilibrés entre les producteur-trice-s et les distributeurs: à titre d'exemple, en 2012, sur le marché français, 100 euros dépensés en achat alimentaire par un-e consommateur-trice ne correspondait qu'à 8,2 euros de rémunération pour les agriculteur-trice-s. Bien que les producteur-trice-s en agriculture biologique perçoivent une rémunération légèrement supérieure à celle des producteur-trice-s en agriculture conventionnelle, la situation est loin d'être équitable^{#07}. Certaines coopératives à finalité sociale et environnementale comme Agricovert, permettent entre autres, une rémunération plus juste pour les agriculteur-trice-s.

Soutenir l'accès à la Terre

Une alimentation durable, locale et biologique n'est possible que grâce au travail d'agriculteur-trice-s passionné-e-s. Pourtant en Belgique, « chaque semaine, 43 fermes disparaissent, 62 agriculteurs quittent la profession et 21 hectares de terres perdent leur affectation agricole »^{#08}. Ainsi, en 30 ans, le nombre d'exploitations agricoles en Belgique a diminué de 68% alors que la superficie de ces exploitations a presque triplé au cours de la même période.

La Politique Agricole Commune (PAC), de par ses régimes d'aide, a favorisé le développement d'un modèle agricole composé d'exploitations de très grande taille, qui visent à réaliser des économies d'échelle et à produire pour l'exportation plutôt qu'à se diversifier et à contribuer à l'autonomie alimentaire locale. Tandis que les grosses exploitations deviennent toujours plus grosses, et que les petites exploitations ne cessent de disparaître, 80% des futur-e-s agriculteur-trice-s belges pensent que l'accès à des Terres abordables, via l'achat ou la location, est un problème majeur. En effet, en 2004, un hectare pouvait coûter jusqu'à 50 000 euros. Cela représente une augmentation de 54% par rapport au prix d'un hectare en 1995, alors que les revenus des agriculteur-trice-s, eux, n'ont pas bénéficié d'une telle augmentation. Cette hausse des prix est le résultat de différents facteurs: la concurrence entre agriculteur-trice-s, l'achat de terres agricoles perçues comme valeur refuge depuis la crise financière de 2008 ou encore la diminution continue de la surface des terres disponibles pour l'agriculture (au profit de constructions immobilières). La situation est telle qu'à l'heure actuelle, seuls 35% des agriculteur-trice-s sont propriétaires de leurs terres. En ce qui concerne la location, la situation n'est pas beaucoup plus favorable: l'offre est largement insuffisante, les prix sont très élevés et les modalités du bail à ferme sont strictes et complexes^{#09}.

C'est pour répondre à ces enjeux que Terre-en-vue tente de faciliter l'accès à la terre pour les agriculteur-trice-s. Elle leur propose un accompagnement leur permettant de développer leurs projets, de se former ou d'élaborer des partenariats. Une coopérative est au service de l'association: elle a déjà permis de soutenir 9 fermes belges. Celle-ci regroupe plus de 1 000 coopérateur-trice-s, qui sont détenteur-trice-s d'au minimum une part d'une valeur de 100 euros. C'est un outil d'investissement solidaire qui propose aux citoyen-ne-s d'investir une partie de leur épargne: l'argent disponible sert alors principalement à acheter des terres agricoles afin de leur redonner leur statut de bien commun en les libérant de la spéculation foncière, des modes d'agriculture qui pourraient être néfastes pour l'environnement.

Manger c'est s'engager

En 1961, les ménages belges consacraient en moyenne 36% de leur revenu à l'alimentation. Aujourd'hui, cette part équivaut à 13,4%^{#10}. Ainsi, les modes de consommation ont bien changé. Néanmoins, une agriculture et une alimentation durables, justes et solidaires sont accessibles grâce, entre autres, aux coopératives mais également à d'autres initiatives, telles que les groupes d'achat (les GASAP et les GAC): ceux-ci permettent aux citoyen-ne-s d'acheter leurs produits directement auprès des agriculteur-trice-s. Comme le rappelle fréquemment Olivier De Schutter, ancien rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation: « Choisir ce que l'on mange, c'est voter trois fois par jour ». ●

PAULINE MARCHAND

#04 MAGASIN QUI SE CARACTÉRISE PAR UN PRIX DE VENTE EN DESSOUS DE LA MOYENNE ET UN ASSORTIMENT RESTREINT.

#05 INTERVIEW D'HO CHUL CHANTRAINÉ. RÉALISÉE PAR LAURENT LIPPENS, BÉNÉVOLE ADG EN FÉVRIER 2018.

#06 WWW.BIOWALLONIE.COM/WP-CONTENT/UPLOADS/2017/05/LE-BIO-EN-CHIFFRE-2016.PDF

#07 WWW.BIOWALLONIE.COM/WP-CONTENT/UPLOADS/2017/07/BROCHURE-AA-TINERAIRES-BIO-35-DEF-WEB-LOWDEF.PDF

#08 STATBEL (2012). CHIFFRES CLÉS DE L'AGRICULTURE 2^{ème} ÉDITION. L'AGRICULTURE EN BELGIQUE EN CHIFFRES.

#09 WWW.ENTRAIDE.BE/IMG/PDF/ACCES_A_LA_TERRER_WALONIE_WEB.PDF

ET WWW.FIAN.BE/L-ACCES-AU-FONCIER-AGRICOLE-DOIT-IMPERATIVEMENT-EVOLUER

#10 HTTPS://STATBEL.FGOV.BE/FR/THEMES/MENAGES/BUDGET-DES-MENAGES

DOSSIER



Les coopératives agricoles au Cambodge

DU SOCIALISME BOUDDHIQUE À UNE COOPÉRATION PAYSANNE

Avec 80% de sa population en zone rurale, le Cambodge est avant tout un pays agricole dont la production principale est le riz. Les premières tentatives d'organisations paysannes ont donc naturellement vu le jour pour promouvoir la filière rizicole et renforcer les liens entre les industriels et les producteur-trice-s. Pour comprendre les coopératives actuelles au Cambodge, faisons un petit saut dans le passé et analysons leur évolution.

À la suite du protectorat français, en 1953, les premières coopératives voient le jour, dans le cadre d'une politique de « socialisme bouddhique » menée par le roi Norodom Sihanouk. Il met alors en place des coopératives de crédit et de consommation. Gérées par des fonctionnaires, ces coopératives ne prendront jamais leur envol car elles n'arrivent pas à concurrencer les commerçant-e-s et ne correspondent pas aux intérêts des agriculteur-trice-s, qui n'ont d'ailleurs aucun pouvoir réel dans ces structures.

Avec l'arrivée du Régime Khmer Rouge en 1974, basé sur l'idéologie de la révolution culturelle chinoise, les systèmes d'exploitation collectifs (coopératives de l'époque) servent la propagande de l'État et l'embrigadement forcé de la population. La monnaie est supprimée, la religion interdite, les villes sont vidées de leurs habitant-e-s et la famille paysanne traditionnelle est délaissée au profit d'une organisation collectiviste totalitaire. Cette dernière tente par tous les moyens de renforcer l'indépendance économique du pays en imposant une forme d'autarcie agraire, fondée sur la riziculture moderne.

Après le renversement de Pol Pot, chef des Khmers Rouges, en 1977, les communistes vietnamiens établissent des « groupes de solidarité » (coopératives) pour tenter de relancer la production et faire face à la crise alimentaire qui sévit dans le pays. Les familles cultivent alors collectivement la terre, mais gardent le contrôle des moyens de production comme le bétail ou les tracteurs.

Avec la démocratisation des années 90, le pays se libéralise et fait place à l'économie de marché. La population se lance dans le petit entrepreneuriat, soutenue par de nombreuses institutions de microfinances (IMF) créées à cette époque. Une multitude de groupements d'épargne et de crédit voient le jour.

Ces groupements fonctionnent sur des modes de confiance mutuelle et les crédits sont délivrés sans garantie. Cela permet aux villageois-e-s de faire des prêts de campagne^{#01} et de rembourser en produits agricoles. Progressivement, ces groupements se sont organisés pour entreprendre des activités commerciales, jusqu'à devenir les coopératives agricoles que nous connaissons aujourd'hui.

Au début des années 2000, le ministère de l'Agriculture organise l'établissement de larges coopératives, au sein de chaque district du pays. Les coopératives sont considérées par l'État comme des structures officielles de leur cadre hiérarchique de l'administration où ils y imposent un mode de gestion autocratique. Ces coopératives s'effondrent quelques années plus tard, et avec elles disparaissent les capitaux qui avaient été alloués par l'état. Cette expérience a néanmoins permis aux paysan-ne-s de se rendre compte de l'influence qu'ils exerçaient sur le secteur privé : les taux d'intérêt des prêteurs locaux et la qualité des services des commerçants s'étant ajustés à ceux de la coopérative. Voyant que ces avantages s'étaient amenuisés avec l'effondrement des coopératives, les agriculteur-trice-s ont décidé de recréer des structures coopératives de plus petite taille. La création des coopératives n'était donc plus imposée, mais bien à l'initiative des producteur-trice-s.

Et concrètement, que font-elles ?

Actuellement, les coopératives agricoles au Cambodge se concentrent sur les activités d'achats et vente d'intrants et de produits agricoles, sur la transformation de ceux-ci et sur la provision de crédit. En fonction des besoins de ses membres, elles s'occupent par exemple de la production et vente de semences paysannes, investissent dans du matériel (décortiqueuse, trieuse de semences, véhicule de transport, hangar de stockage...) ou encore mettent en place des contrôles qualité tels que les systèmes participatifs de garantie. Les coopérateur-trice-s et leurs client-e-s bénéficient directement des services des coopératives, mais elles servent aussi à l'ensemble de la population rurale, car par une meilleure compétitivité, elles permettent la mise à niveau des commerçant-e-s et prêteurs locaux sur les conditions imposées par les coopérateur-trice-s.

#01 UN CRÉDIT DE CAMPAGNE EST UN CRÉDIT À COURT TERME QUI PERMET DE COUVRIR LE CYCLE DE PRODUCTION, DES SEMIS À LA RÉCOLTE.

CES GROUPEMENTS
fonctionnent sur des modes
de confiance mutuelle et les crédits
sont livrés sans garantie



LES SYSTÈMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE (SPG)

Les systèmes participatifs de garantie sont « des systèmes d'assurance qualité ancrés localement. Ils certifient les producteur-trice-s sur base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseau et d'échange »^{#01}. La FAEC (Federation of Farmer Associations Promoting Family Agriculture Enterprise in Cambodia) a mis en place un système participatif de garantie pour les semences paysannes de riz traditionnel. Leur objectif ? Garantir la qualité des semences produites par les membres des coopératives, de manière participative. Pour ce faire, les coopérateur-trice-s, les acheteur-euse-s (essentiellement d'autres coopératives ou des propriétaires de décortiqueuses) et un agent de l'État s'accordent ensemble sur la définition des étapes et critères à suivre pour la production. Ensemble, ils réalisent des visites sur les parcelles des producteur-trice-s pour vérifier que ces critères sont bien respectés.

Les coopératives, un modèle de coopération ?

Les modes d'action collective au Cambodge sont fortement déstructurés. Les Khmers, qui représentent l'ethnie majoritaire, sont profondément marqués par un mode de fonctionnement individualiste. À part les comités de pagode qui permettent une mobilisation participative, il n'existe dans les campagnes ni de communauté homogène et solidaire ni de forme de coopération systématique entre les foyers^{#03} sur lesquelles une logique coopérative pourrait se baser.

Beaucoup doutent que les formes de coopération fonctionnent de manière effective. C'est, entre autres, pour cette raison que les grandes agences de développement investissent dans le secteur privé et très peu dans les organisations paysannes. Or, le secteur privé reconnaît aujourd'hui qu'il obtient des résultats mitigés, de par le manque d'investissement au niveau de la collection, de la transformation et des chaînes d'approvisionnement des produits agricoles, trois secteurs d'activité pris en charge par les coopératives. Dans ces conditions, le renforcement de la coopération entre producteur-trice-s doit aller de pair avec le développement de liens de marché. Les décisions managériales des coopératives doivent donc être prises professionnellement.

Lorsqu'elles obtiennent des bénéfices, les coopératives s'élargissent rapidement à d'autres membres. En moyenne, une coopérative comprend 160 actionnaires, dont 57% de femmes, qui se partagent 330 parts d'une valeur moyenne de 30 euros. Avec un taux de croissance annuel de 20% de membres, les coopératives attirent de plus en plus de producteur-trice-s. Elles jouent un rôle essentiel en assistant les producteur-trice-s dans l'amélioration de leur entreprise et l'augmentation de leurs revenus agricoles.

ZOOM SUR LA COOPÉRATIVE AGRICOLE D'ODDOM SORYA

La coopérative d'Oudom Sorya, à Takeo, a été créée en 2013 par 46 villageois-ses qui géraient un groupement d'épargne et de crédit afin de valoriser la production de riz des agriculteur-trice-s. Pour ce faire, le comité de gestion de la coopérative s'est doté d'un hangar de stockage qui permet d'acheter du riz non décortiqué à des moments où les commerces locaux offrent des prix excessivement bas et de les stocker jusqu'à ce que les quantités soient suffisantes pour leur permettre de négocier de bons prix avec les grossistes. Dernièrement, la coopérative a investi dans une décortiqueuse de riz, qu'elle transforme et vend localement. Elle s'est lancée dans la production et la vente de semences paysannes de riz. L'objectif principal des agriculteur-trice-s coopérateur-trice-s n'est pas tant de réaliser du profit sur ces activités commerciales, mais bien de réinvestir ces fonds dans des actions qui auront des incidences fortes sur l'amélioration des prix et conditions locales. Au fil du temps, les gestionnaires d'Oudom Sorya ont réussi à maintenir des services performants de manière professionnelle, tout en gardant des valeurs altruistes fortes. La coopérative aujourd'hui réunit 96 adhérent-es et ses services atteignent plus d'une douzaine de villages, soit plus de 3 000 producteur-trice-s.

« La forte présence des femmes impliquées dans les coopératives s'explique par le fait qu'au Cambodge ce sont les femmes qui gèrent les aspects financiers du ménage et donc ont un meilleur esprit d'entrepreneuriat », explique Christophe Goosens, Représentant Asie d'ADG. Dans un pays où les petits producteur-trice-s travaillent de manière isolée avec très peu de support de l'État, leur coopération est essentielle pour poursuivre des intérêts commerciaux et politiques communs. Les coopératives agricoles au Cambodge participent à améliorer la productivité et la qualité des produits agricoles et l'accès aux informations et aux intrants. À travers les coopératives, les petits agriculteur-trice-s économisent de l'argent pour investir leurs capitaux et gérer collectivement des activités économiques, et ainsi obtenir des avantages économiques significatifs et générer des revenus décents. Les coopératives leur permettent aussi une cohésion sociale, d'étendre leurs réseaux pour mieux influencer et de réaliser des économies d'échelles. L'investissement dans l'organisation coopérative non seulement permet aux plus pauvres d'accéder à des avantages économiques, mais aussi de gagner des capacités en gestion et des expériences ; soit une meilleure reconnaissance et valorisation de leur métier d'agriculteur-trice. ●

CHRISTOPHE GOOSENS

#02 DÉFINITION SELON LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (IFOAM).
#03 « WHEN EVERY HOUSEHOLD IS AN ISLAND » (OVESEN, TRANKELL & ØJENDAL, 1996).

UNIVERSITÉ SOLIDAIRE



Pour une université hospitalière

Nous vous en parlions dans le Voix Solidaires#10: justice migratoire, depuis 2017 les communes belges francophones se déclarent, les unes après les autres, le qualificatif « commune hospitalière ». Pour ce faire, elles ont dû adopter un texte où elles s'engagent à prendre des mesures qui facilitent l'accueil des migrants et améliorent leur situation sur le territoire communal. À l'occasion de la campagne Campus Plein Sud dédiée aux migrations, les différentes ONG universitaires francophones, le CNCD-11.11.11, la FEF et Amnesty se sont rassemblés autour de la table pour concevoir la suite des « communes hospitalières ». Le projet poursuit la même intention, mais cette fois du côté des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA). De la même manière que dans les communes, *des recommandations* ont été dressées à l'intention des autorités académiques dont l'idée générale est d'améliorer la condition des personnes migrantes et de valoriser l'engagement institutionnel et celui des membres de la communauté universitaire dans ce domaine. L'idée est également d'afficher au sein de la société cet engagement d'un enseignement supérieur en faveur de l'hospitalité.

Les engagements proposés reprennent différents éléments divisés en quatre axes :

- Faciliter l'accès aux études des personnes migrantes (et en particulier des réfugiés).
- Soutenir la participation des migrants à la vie universitaire pendant leur parcours académique.
- Sensibiliser la communauté universitaire aux différentes problématiques entourant la migration, les réfugiés ou l'asile.
- Agir en tant qu'acteur de la société.

Il se peut que ces mesures soient déjà d'application, auquel cas elles seront valorisées. À Liège, par exemple, l'Université avait déjà mis en place un bureau

d'accueil au moment de la « crise de la migration » en 2016, sous l'impulsion d'acteurs institutionnels (Service Qualité de Vie), de centres de recherche (CEDEM) et d'acteurs de la coopération (UniverSud-Liège). Souplesse pour ce qui est des documents demandés de la part du service des admissions et des inscriptions, cours de français spécifiques dispensés en vue d'atteindre le niveau B2 requis, accompagnement personnalisé dans le cadre du projet d'étude, programme de parrainage/tandems entre étudiants migrants et non-migrants: autant d'éléments aménagés depuis lors. Des aspects peuvent être toutefois renforcés, tant du point de vue des moyens alloués à l'accueil et à l'accompagnement, que de celui de la sensibilisation des services universitaires de premier plan ou de l'aide à l'interprétariat, pour ne citer que quelques domaines.

Les recommandations pourront être votées par les autorités académiques par le biais d'une motion adaptée à leur établissement, afin de se déclarer « Université hospitalière ». Mais avant cela, il nous faut construire collectivement cette motion à partir de ce qui existe, de ce qu'il est possible de faire et de ce que nous désirons, en tant qu'acteurs de cette communauté universitaire, pour l'accueil des personnes migrantes.

Si vous désirez, vous aussi, construire cette motion avec nous, n'hésitez pas à contacter le CNCD-11.11.11 de Liège (laura.lentini@cncd.be) ou UniverSud-Liège (luca.piddiu@uliege.be). ●

LUCA PIDDIU

L'IDÉE GÉNÉRALE
est d'améliorer la condition
des personnes migrantes



ÉTUDIANTS SOLIDAIRES



Une école pour Wentenga

✓ NAISSANCE

Le projet est né de la collaboration entre trois étudiants de l'Université de Liège et trois doctorants de l'Institut d'Ingénierie de l'Eau et l'Environnement de Ouagadougou, dans le cadre d'un programme de recherche financé par l'ARES. Travaillant tous les six sur l'architecture de terre au Burkina Faso, chacun selon notre domaine d'études, l'idée nous est venue de concrétiser nos recherches par la construction d'un édifice en terre. Soutenus par le groupe ainsi que par les deux professeurs responsables du programme de recherche, nous avons monté un dossier de candidature qui a ensuite été sélectionné par l'ARES, nous permettant de remporter en janvier 2017 une bourse de 12 000 €. Le projet était lancé, il n'y avait « plus qu'à » ! ●

✓ PORTEUR DE PROJET

Les circonstances ont fait que le groupe initial d'étudiants impliqués dans le projet a évolué. Aujourd'hui, l'équipe est composée de :

- Hachim Compaoré, architecte burkinabè diplômé de l'EAMAU ;
- Camille Goffard, ingénieur-architecte fraîchement diplômée de l'ULiège ;
- Florent Naud, architecte français diplômé de l'ENSAP Bx ;
- Et moi-même, Camie Deramaux, architecte également fraîchement diplômée de l'ULiège.

Il serait long de citer l'intégralité des personnes ayant apporté leur pierre à l'édifice, mais on ne les oublie pas et on en profite pour les remercier encore une fois ! Particulièrement Luc Courard et Adamah Messan, professeurs responsables du programme de recherche ainsi que de notre projet, qui nous soutiennent depuis le début de cette aventure et nous apportent leur aide dès qu'ils le peuvent. ●

✓ LE PROJET EN QUELQUES MOTS

Ce projet consiste en la conception et la construction d'une école en briques de terre comprimée à Wentenga, un petit village situé à une vingtaine de kilomètres de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso.

Le but premier du projet est de revaloriser l'architecture de terre, qui a acquis au fil du temps une connotation négative. De fait, la population burkinabè s'est éloignée de son architecture traditionnelle en terre au profit d'une architecture plus « moderne » faite de béton et de tôle ondulée, matériaux pourtant totalement inadaptés au contexte social, économique et climatique du pays. La problématique est complexe et mérite d'être davantage développée - il s'agit d'ailleurs du sujet de mon mémoire de fin d'études.

À travers la construction d'une école, notre ambition est également d'apporter à une population défavorisée un accès à l'enseignement dans les conditions qui lui sont le plus adaptées. Résumé en une phrase cela peut sembler banal, mais pour les habitants de Wentenga cela représente beaucoup plus. Notre projet rencontre d'autres objectifs, comme le développement de l'économie locale à travers l'utilisation de matériaux locaux, la formation et la création d'emplois ; mais aussi la sensibilisation à l'écologie à travers la mise en place d'un jardin-potager ou de principes bioclimatiques, ou encore le réemploi et le recyclage des matériaux. Pour en savoir davantage sur le projet et l'équipe, c'est par ici : www.ecolewentenga.wixsite.com/burkinafaso ●

✓ UNE VICTOIRE

Elles sont nombreuses ! Je crois personnellement que le plus beau dans cette aventure réside dans tout le soutien que l'on a pu recevoir. Premièrement, la bourse de 12 000 € qui nous a été octroyée par l'ARES. Ceci dit, construire une école avec 12 000 €, c'est compliqué, même au Burkina Faso. À travers différentes démarches, nous avons pu récolter plus de 8 000 € supplémentaires, recevoir 20 tonnes de chaux de l'entreprise Carmeuse (transportées gracieusement depuis le Ghana jusqu'au Burkina Faso par l'entreprise Bolloré) et recevoir également 55 tonnes de ciment de l'entreprise CimBurkina. Cela va au-delà de l'aspect financier. Sur place, nous avons pu rencontrer des gens investis, intéressés, engagés ! Un partenariat est né avec l'association Slow Food pour la mise en place du jardin-potager et l'entreprise Zi Matériaux a accepté de produire les briques in situ avec la participation des habitants, auxquels nous avons offert une formation. Une seconde victoire, et non des moindres pour nous, est le résultat positif que nous avons pu constater au terme de la production des briques de terre. Bien évidemment, la plus grande victoire sera l'inauguration de l'école et l'aboutissement du projet ! ●

☑ UNE GALÈRE

Elles sont nombreuses également ! Le soutien que nous avons reçu est une victoire, mais le financement du projet en lui-même est une galère depuis les débuts. Nous avons réussi à récolter des fonds supplémentaires et à mettre en place des partenariats, mais nous avons également rencontré de nombreux échecs : un crowdfunding qui n'a pas abouti, des mails, des lettres, des appels souvent sans réponses, et j'en passe. Sur le long terme, c'est épuisant et moralement difficile. Aujourd'hui, grâce à la participation de la commune, nous sommes pratiquement arrivés à notre objectif. Cela dit, la construction n'étant pas terminée, il est difficile d'estimer correctement le coût final du projet. Tout soutien supplémentaire est donc le bienvenu ! ●

☑ UN BON SOUVENIR / UNE ANECDOTE

Une anecdote ? C'est difficile de choisir laquelle raconter, tellement elles ont pu s'accumuler en l'espace de trois mois, mais je crois que la situation la plus cocasse à laquelle j'ai pu faire face a été de recevoir un sms du maçon m'indiquant que nous avions oublié d'acheter des clous pour qu'il puisse réaliser le coffrage des fondations !

Un bon souvenir ? Sans hésitation, le dernier samedi passé sur chantier où nous avons organisé une activité avec les enfants du village : chacun a eu l'occasion de peindre sa propre brique afin d'être intégré à la construction, et d'ainsi pouvoir s'approprier l'école par la suite. Finalement, même les adultes s'y sont mis ! ●



☑ UN BON CONSEIL

Gardez le moral ! Cette aventure est très enrichissante tant d'un point de vue personnel que professionnel, mais ce n'est pas toujours facile. Il y a des hauts, mais aussi beaucoup de bas. Premièrement, il faut faire face au choc culturel. Je ne vais pas généraliser en disant « l'Afrique » - le Burkina Faso est le seul pays du continent sur lequel je me suis rendue - mais c'est un autre monde ! Le rythme y est différent, les choses prennent du temps à se mettre en place et à se réaliser. C'est très important de prendre en compte la culture locale, quel que soit le projet. Les coutumes et protocoles ont beaucoup d'importance dans ces pays et un projet peut échouer pour de simples raisons sociales. ●

☑ VOUS IMPLIQUER

Ce genre de projet n'est jamais fini ! À long terme, on espère que l'école pourra être agrémentée d'un second bâtiment de trois classes, d'une cantine, de logements pour enseignants, d'un terrain de sport... Qui veut s'investir est le bienvenu ! Il y aura toujours quelque chose à faire, que ce soit à Wemtenga, au Burkina Faso ou dans n'importe quel pays défavorisé ! ●

Pour me contacter, c'est par ici :
camie.deramaux@alumni.uliege.be





« Lors du trajet de la Turquie vers la Grèce en bateau, je m'attendais à tout mais en même temps je ne savais pas ce qui allait m'arriver »

« Le bateau avant le mien a coulé... »

Nura, 26 ans, diplômée en économie à Kinshasa, vivant depuis 6 mois dans un centre de demandeurs d'asile



L'immigration est-elle une menace pour l'identité belge ?

« Nous ne serons bientôt plus chez nous ! »

*Sont-ils vraiment suffisamment pour changer « l'identité belge » ?
Petit rappel...*

*o 16,1% de la population belge est née à l'étranger ;
o 11,5% de la population belge est de nationalité étrangère
o Et d'entre eux... 7/10 viennent d'un autre pays de l'UE !*

*Et d'ailleurs, cette identité belge... C'est quoi au juste ?
Wallon ? Bruxellois ? Flamand ? Germanophone ?
Stromae, Brel, Adamo, Axelle Red ou Milou ?*

Pour en savoir plus... le livre « Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les belges sur les migrations internationales au XXIème Siècle », de J.M Lafleur et A.Marjouk est téléchargeable gratuitement !

https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/215503/1/Livre_Lafleur&Marjouk.pdf



« J'ai quitté l'Irak à 4 ans, après j'ai été en Italie et puis l'Allemagne, on est parti en France et maintenant on vit en Belgique »

« J'ai un frère qui est mort dans mon pays »

Youssef, 8 ans, vit depuis 3 ans dans un centre de demandeurs d'asile

